



Fiche signalétique
Linge PetraBlaster

SECTION I - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Linge PetraBlaster
CODES DE PRODUIT : 9D108-HY
UTILISATION DU PRODUIT : Purificateur d'air
RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucun connu.
NOM DE L'ENTREPRISE : Petra Automotive Products, Inc
ADRESSE DE L'ENTREPRISE : 11085 Regency Green Drive, Cypress, TX 77429
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE : 713-856-5700
TÉLÉPHONE D'URGENCE : CHEMTREC É.-U. 800-424-9300 | INTERNATIONAL 703-527-3887

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Aérosol inflammable : Gaz liquéfié de catégorie 1

Irritant yeux : Catégorie 2A

irritant pour la peau : Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : de catégorie 3

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

MENTIONS DE DANGER : DANGER : Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression; Peut exploser s'il est chauffé.

Provoque une irritation importante de la peau et des yeux. Peut provoquer une irritation respiratoire, de la somnolence ou des étourdissements.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques de toxicité inconnue : 0 %

CONSEILS DE PRUDENCE : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces et chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou autre source d'inflammation. Conteneur sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer le produit à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Entreposer dans un endroit bien aéré. Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Porter des gants de protection et une protection oculaire. Si dans les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation de la peau irritation persiste. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Évitez de respirer les fumées, la brume, les vapeurs et les pulvérisations. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Si inhalé : Déplacer la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal. Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SYMBOLE :



DANGERS NON CLASSIFIÉS AUTREMENT : S.O.

SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	NUMÉRO CAS	POURCENTAGE
Acétone	67-64-1	40-70 %
Propane/n-butane	68476-86-8	10-30 %
Parfum	Mélange	1-5 %

SECTION IV - PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'une ordonnance médicale. Chercher une attention médicale.

INHALATION : Si inhalé : Déplacer la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal.

PEAU : Laver immédiatement à l'eau et au savon pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ : Aiguë, inhalation de vapeurs peut être narcotique ou anesthésique. L'ingestion de liquide causera une détresse gastro-intestinale, une irritation et éventuellement des nausées. Les liquides ou les vapeurs peuvent irriter la peau et les yeux.

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Peut causer des dommages aux organes suivants : reins, foie, peau, dépression du SNC.

Fiche signalétique

Linge PetraBlaster

NOTES AU MÉDECIN : Il n'existe pas de schéma thérapeutique spécifique. Le traitement de la surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS : Produit chimique sec, dioxyde de carbone et mousse d'alcool.

AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS : Pulvérisation d'eau/diffusion.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH avec une pièce faciale complète fonctionnant en mode de demande de pression positive avec des vêtements de protection complète du corps lors de la lutte contre les incendies. Utiliser un jet d'eau uniquement pour refroidir les contenants exposés. Coupez toutes les sources d'inflammation.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Tenir à l'écart de la des étincelles, des flammes nues et des surfaces et chaudes. Interdiction de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou autre source d'inflammation.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone

SECTION VI – MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Reportez-vous à la section VIII pour connaître l'équipement de protection individuelle approprié.

DÉVERSEMENT : Absorber avec un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre et rincer avec une petite quantité d'eau savonneuse. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou les égouts pluviaux. Disposer de conformément aux règlements locaux, étatiques et fédéraux.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Mettre au rebut conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Ne pas jeter dans les égouts. Enveloppez le contenant et placez-le dans la poubelle, ne le percez pas, ne l'incinerez pas et ne le réutilisez pas.

STATUT RCRA : Déchets probablement considérés comme D001, selon le RCRA, cependant le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET STOCKAGE : Protéger de la lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien aéré. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Conteneur sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Tenir hors de la portée des enfants. Suivez exactement les instructions de l'étiquette. Évitez de respirer la brume et les vapeurs.

INCOMPATIBILITÉ : Agents oxydants forts, agents réducteurs forts, certains plastiques.

SECTION VIII – CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENTS DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
Acétone	1000 ppm	500 ppm
Propane/n-butane	1000 ppm	1000 ppm
Parfum	Non établi	Non établi

CONTRÔLES TECHNIQUES/VENTILATION : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter une protection respiratoire homologuée NIOSH/MSHA si les limites d'exposition sont dépassées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Lunettes de sécurité

MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Se laver soigneusement les mains après la manipulation.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Brume blanche cassée

ODEUR : Parfum de lin

SEUIL OLFACTIF : N/D

POINT D'ÉBULLITION : >130 °F

POINT DE CONGÉLATION : N/D

INFLAMMABILITÉ : Aérosol extrêmement inflammable

POINT D'ÉCLAIR : < 100 °F

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/D

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : S/O

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : S/O

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : < 180 @ 70 °F (21 °C)

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) : < 2 @ 70 °F (21 °C)

Fiche signalétique

Linge PetraBlaster

TAUX D'ÉVAPORATION : > 3 (rapide)
DENSITÉ (H₂O=1) : 0,790 @ 77 °F (25 °C)
pH : S.O.

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Miscible
COEFFICIENT DE PARTITION : n-OCTANOL/EAU (K_{ow}) : N/D
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 27 %
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D
VISCOSITÉ : N/D

SECTION X – DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue
STABILITÉ CHIMIQUE : Stable
CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive, flamme nue, étincelles, équipement électrique, sources d'inflammation et matériaux incompatibles.
INCOMPATIBILITÉ : Agents oxydants forts, agents réducteurs forts, certains plastiques.
DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUIT DANGEREUX : Oxydes de carbone
RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES : Aucune connue

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Acétone (67-64-1) LD₅₀ (voie orale, lapin) 5 340 mg/kg; LD₅₀ (voie cutanée, lapin) 20 000 mg/kg
VOIES D'ENTRÉE : Yeux, ingestion, inhalation, peau
YEUX : Provoque une irritation, peut provoquer une conjonctivite avec une lésion cornéenne possible.
INGESTION : Peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée, des vomissements et un risque d'aspiration.
INHALATION : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des étourdissements, des maux de tête, des nausées, une perte de conscience, une dépression du système nerveux central.
PEAU : Peut causer une irritation légère, un dégraissage localisé, un contact prolongé répété peut causer une réaction allergique chez certaines personnes.
ÉTAT MÉDICAL AGGRAVÉ : Affections préexistantes de la peau, du foie, du SNC et des reins
RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ : Aiguë, inhalation de vapeurs peut être narcotique ou anesthésique. L'ingestion de liquide causera une détresse gastro-intestinale, une irritation et éventuellement des nausées. Les liquides ou les vapeurs peuvent irriter la peau et les yeux.
RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Peut causer des dommages aux organes suivants : reins, foie, peau, dépression du SNC.
CANCÉROGÉNÉCITÉ : OSHA : Non classifié ACGIH : A5 - NTP non suspecté : S.O. CIRC : S/O AUTRE : S.O.

SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES : Non établi
BIODÉGRADABILITÉ : Le ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.
BIOACCUMULATION : Les composants de ce mélange peuvent se bioaccumuler dans les organismes aquatiques.
MOBILITÉ DU SOL : Ce produit est mobile dans le sol.
AUTRES DANGERS ÉCOLOGIQUES : Aucune connue

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Mettre au rebut conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Ne pas jeter dans les égouts. Enveloppez le contenant et placez-le dans la poubelle, ne le percez pas, ne l'incinerez pas et ne le réutilisez pas.
STATUT RCRA : Déchets probablement considérés comme D001, selon le RCRA, cependant le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

SECTION XIV – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION : Aérosols, Ltd, qté.
DANGER CLASSE/DIVISION : 2,1
NUMÉRO ONU/NU : UN 1950
GROUPE D'EMBALLAGE : S.O.

ENVOI AÉRIEN
NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION : Aérosols, Ltd, qté.
DANGER CLASSE/DIVISION : 2,1

Fiche signalétique

Linge PetraBlaster

NUMÉRO ONU/NU : UN 1950
GROUPE D'EMBALLAGE : S.O.

EXPÉDITION PAR EAU :

NAVIRE (IMO/IMDG)

NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION : Aérosols, Ltd, qté.

DANGER CLASSE/DIVISION : 2,1

NUMÉRO ONU/NU : NO ONU

1950 GROUPE D'EMBALLAGE : S.O.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX EAU : S.O.

SECTION XIV – RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

STATUT TSCA : Tous les produits chimiques sont inscrits ou exemptés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE COMPENSATION, AND RESPONSIBILITY ACT) : Acétone (67-64-1) quantités déclarables = 5 000 lb

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGER : Risque d'incendie

SARA 313 INGRÉDIENTS DÉCLARABLES : Aucun

RÉGLEMENTATION D'ÉTATS : Acétone (67-64-1) Enquête sur les matières dangereuses du Connecticut, Illinois Toxic substances Disclosure to Employee Act, Illinois Chemical Safety Act, New York Release Reporting list, **RTK** - RI, PA, FL, MN, MA, NJ; Liste des déversements du Massachusetts, Liste des déversements du New Jersey, Rapports de déversement de la Louisiane, Liste des substances dangereuses de la Californie (8 CCR 339) : Acétone TSCA 8(b) inventaire : Acétone TSCA 4(a) règles d'essai finales : Acétone TSCA 8(a) IUR : Acétone

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

SANTÉ NFPA :	1	SANTÉ HMIS :	1
INFLAMMABILITÉ NFPA :	3	INFLAMMABILITÉ HMIS :	3
RÉACTIVITÉ NFPA :	0	RÉACTIVITÉ HMIS :	0
NFPA AUTRE :	Aucune	PROTECTION HMIIS :	A

SECTION XIV – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DATE : 15/02/2022

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, il n'existe aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit du seul danger existant. Les informations contenues dans cette FS ont été obtenues de sources actuelles et fiables; toutefois, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, de stockage et de mise au rebut de ce produit échappent au contrôle du fabricant, le fabricant ne pourra être tenu responsable des pertes, blessures ou dépenses résultant d'une utilisation incorrecte du produit. Aucune garantie, exprimée ou déduite, concernant le produit décrit dans cette FS ne peut être créée ou déduite par une déclaration dans cette FS. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou la mise au rebut de ce produit qui peuvent ne pas être couvertes par cette FS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.